

Montréal, le 9 novembre 2017

**Par courriel**

**À :** Toutes les entités visées

**Objet :** Décision finale D-2017-117 rendue dans le dossier R-4005-2017

---

Madame,  
Monsieur,

La Régie de l'énergie (la Régie) a rendu sa décision finale [D-2017-117](#) dans le cadre du dossier R-4005-2017 (*Demande d'adoption de normes de fiabilité relatives à la protection des infrastructures critiques (version 6) et à la sécurité physique (normes « CIP »)*).

Par cette décision, la Régie adopte huit normes CIP ainsi que leur Annexe Québec respective, dans leurs versions française et anglaise, et en fixe la date d'entrée en vigueur à différents moments selon les dates de mise en application au Québec. Pour la norme CIP-014-2, la mise en vigueur a été fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2018. La date de dépôt des huit normes et de leur Annexe respective, est fixée au 22 novembre 2017.

La Régie a également retiré sept normes CIP en date du 1<sup>er</sup> janvier 2018, ainsi que leur Annexe Québec respective, dans leurs versions française et anglaise.

La Régie adopte les modifications proposées au Glossaire des termes et des acronymes relatifs aux normes de fiabilité par le Coordonnateur de la fiabilité (le Coordonnateur). La Régie demande au Coordonnateur de soumettre une version complète du Glossaire révisé, dans ses versions française et anglaise, au plus tard le 22 novembre 2017.

Pour toute information, il vous est possible de communiquer avec la Régie par téléphone ou par courrier électronique :

**Le Secrétaire**  
Régie de l'énergie  
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2  
Téléphone : (514) 873-2452 ou sans frais 1-888-873-2452  
Courriel : [secretariat-PSCAQ@regie-energie.qc.ca](mailto:secretariat-PSCAQ@regie-energie.qc.ca)

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



**Pierre Méthé pour :**  
Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/ml